RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00232
Numéro SIREN : 828 008 102
Nom ou dénomination : 3A2MSDC

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 5201

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Didier Gobert

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

Edition juin 2022

3A2MSDC – 6 Route de l'Aviation **54600 VILLERS** LES NANCY

Bilan et Compte de résultat

© Sage

Bilan Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/05/22
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499		139 499	139 499
ACTIF IMMOBILISÉ	**139 499**		**139 499**	**139 499**
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				
Charges constatées d'avance	60 717		60 717	15 896
ACTIF CIRCULANT	**60 717**		**60 717**	**15 896**
TOTAL GÉNÉRAL	200 216		200 216	155 396

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Écarts de réevaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	837	828
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	151 168	81 409
Provisions réglementées	219	162
CAPITAUX PROPRES	**163 223**	**93 399**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36 896	61 997
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	97	
DETTES	**36 993**	**61 997**
TOTAL GÉNÉRAL	200 216	155 396

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/05/22
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés		460	873
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		**460**	**873**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(460)**	**(873)**
Produits financiers			
Produits exceptionnels		152 392	83 123
Charges financières		0	
Charges exceptionnelles		611	784
Impôts sur les bénéfices		57	57
		97	
BÉNÉFICE OU PERTE		151 168	81 409

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	97	
Abattement sur le bénéfice	7 620	
Déductions diverses		
		152 392
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		6 492
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		5 843
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		650

© Sage

Annexe

© Sage

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 200.216 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 152.392 euros et un bénéfice de 151.168 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis mars 2020, les Français ont connu de nombreux bouleversements notamment, dans la sphère professionnelle, bousculée par la crise sanitaire liée au Covid-19 : télétravail, chômage partiel, secteurs à l'arrêt pendant plusieurs mois.

Ainsi, la situation exceptionnelle que nous vivons depuis deux ans montre l'importance de l'activité de formation professionnelle de notre filiale ALAJI SAS dans l'accompagnement de la vie professionnelle des demandeurs d'emplois et des salariés. Malgré la persistance de certains effets de cette crise sanitaire, l'exercice 2021 d'ALAJI SAS s'avère en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation du chiffre d'affaires, de l'EBITDA et du résultat net.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début d'année a été marqué par le reflux de la cinquième vague pandémique due au variant Omicron, et le déclenchement à partir du 24 février de la guerre en Ukraine.
Ces bouleversements dans l'environnement de la société ont déclenché une forte accélération des prix notamment une hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui commencent à impacter la rentabilité d'ALAJI SAS.

Ce contexte inflationniste et cette hausse des prix sont à prendre en compte aussi comme un facteur de vulnérabilité dans le recrutement des formateurs et des stagiaires.

Les conséquences de cette situation ne sont pas à ce jour toutes mesurables.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements
(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes
(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros
(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 0€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

3A2MSDC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/05/22
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499			139 499
TOTAL GÉNÉRAL	139 499			139 499

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

3A2MSDC

Période du	01/01/21	au	31/12/21
Edition du	20/05/22		
Devise d'édition	EURO		

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	162	57		219
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**162**	**57**		**219**
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	162	57		219

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

3A2MSDC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/05/22
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	36 896	7 380	29 516	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	97	97		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	36 993	7 477	29 516	

© Sage

Charges à Payer

3A2MSDC

Période du	01/01/21	au 31/12/21
Edition du	20/05/22	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	10
TOTAL	201

© Sage

Composition du Capital Social

3A2MSDC

Période du	01/01/21	au 31/12/21
Edition du	20/05/22	
Devise d'édition	EURO	

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	10000	10000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10000	10000

© Sage

Liste des Filiales et Participations

3A2MSDC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/05/22
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° résultat	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
ALAJI SAS	290 415	642 948	21,68	139 215	139 215			12 302 593	1 127 241	152 392
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

© Sage

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2022

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	151.168 €
- Réserve ordinaire :	837 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	151 200 €	
- le solde au poste de « autres réserves »	805 €	
Totaux	152.005 €	152.005 €

Le dividende par action s'élèvera à 15,12 €uros et sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2022.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,

- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2018	7.300 €	7.300 €	0 €
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Didier Gobert

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €uros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	151.168 €
- Réserve ordinaire :	837 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	151 200 €	
- le solde au poste de « autres réserves »	805 €	
Totaux	152.005 €	152.005 €

Le dividende par action s'élèvera à 15,12 €uros et sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2022.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,

- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de

prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2018	7.300 €	7.300 €	0 €
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 29 juin 2022.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Didier Gobert